



REGLEMENT INTERIEUR FOIRE 2026

1°) **Nul ne peut se soustraire a ce règlement sans autorisation du comité orga.**

2°) Celui qui dérogera a ce dernier s'expose a des poursuites judiciaires et financières.

3°) Pour participer, il faudra être inscrit, a l'aide du bulletin, qui vous sera envoyé, par courrier ou mail, bien rempli avec toutes les informations, **accompagné du présent règlement signé et du chèque où du virement** correspondant a votre demande d'emplacement. Les exposants inscrits avant les dates limites pourront demander un emplacement préférentiel. Les chèques ne seront prélevés qu'après la manifestation et pourront également, sur votre demande, être échangés contre du liquide sur la foire.

Pour les concessionnaires, seul le matériel d'occasion où de démonstration soldé est admis.

4°) L'emplacement des stands est signalé par un marquage au sol, attribution faite par le comité, donc a respecter impérativement. Aucun exposant ne pourra prétendre a un droit de priorité pour le choix où l'installation de son stand, sous peine de voir son stand déménagé sur le champs par les organisateurs, sans indemnités possibles.

5°) Tous vos déchets devront être ramassés par vous même, laissant un emplacement, tel que vous l'avez trouvé.

(Pour info 3 camions de déchets ont dû être collecté l'an dernier) C'est pour cela que cette année encore vous devez collecter vos déchets, **sous peine de vous voir facturer par la collectivité. (ATTENTION en 2025 certains stands ont été verbalisés)**

6°) Il est interdit de faire du feu sur votre stand, de servir de l'alcool sauf si c'est votre métier et que vous possédez une licence pour le faire.

7°) **Il est interdit** de se brancher sur les prises électriques sans autorisation et paiement de l'option, qui ne donne droit qu'à une puissance limitée (éclairage, ordi. Petit frigo...), **en aucun cas des plaques de chauffe, si vous voulez utiliser ce type d'appareils, vous devez être autonome.**

8°) Une surveillance sera effectuée, mais sans engager la responsabilité des organisateurs, la responsabilité totale du matériel incombe a l'exposant.

Marquer « Lu et Approuvé »,
Nom ou cachet de l'exposant,

SIGNATURE,

